

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données professionnelles à caractère personnel dans le cadre de la création et de la mise à jour d'une liste de personnes à contacter pour les transactions dans le domaine des titres financiers et de la gestion de trésorerie

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données (RRPD) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?

La direction principale (DP) de l'OEB Administration des Fonds de réserve fait appel à plusieurs contractants externes (contreparties) pour les transactions dans le domaine des titres financiers et de la gestion de trésorerie. La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement d'une liste de coordonnées des contreparties. Les coordonnées sont fournies par les contreparties.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes : les données à caractère personnel d'employés des contreparties sont traitées aux fins des opérations liées à des titres financiers et à la gestion de trésorerie.

Ce traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée, y compris de profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transférées à des destinataires extérieurs à l'OEB qui ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat soit garanti. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si des dérogations pour des situations particulières telles que prévues à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées : nom et prénom, adresse de messagerie électronique professionnelle et numéro de téléphone professionnel.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal Administration des Fonds de réserve, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées à des fins opérationnelles par les agents de l'OEB travaillant au sein de la DP Administration des Fonds de réserve.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du "besoin de savoir" au personnel de l'OEB travaillant au sein de la DP Administration des Fonds de réserve.

Dans des cas exceptionnels, des données à caractère personnel peuvent être partagées avec le service juridique de l'OEB à des fins de vérification préalable et de traitement de litiges potentiels.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous adoptons des mesures techniques, de sécurité informatique et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel contre toute destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politiques de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p. ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- interventions en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable de la protection des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org.

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prorogation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5 RRPD (le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel seront supprimées après la fin du contrat.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org..

10. Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.